

Abonnez-vous  
Faites un don  
Soutenez Le Courrier

# LE COURRIER

rubriques

dossiers

perspectives

culture libre

édition du jour

recherches

identifiez-vous

Accueil » Solidarité » article

## Autodétermination indigène, du principe à la réalité

Paru le Samedi 13 Juin 2009

PROPOS RECUEILLIS PAR BENITO PEREZ



**BOLIVIE** - En janvier, les Boliviens décidaient de révolutionner leur Constitution, afin de concilier autonomie ethnique et Etat moderne. Le point avec le sociologue Hernán Avila. Le droit à l'autodétermination indigène constitue l'un des piliers et des originalités de la nouvelle Constitution bolivienne. Car loin d'être réservé à d'éloignées peuplades de la forêt, ce principe de gouvernement pourrait bientôt régir une forte minorité des Boliviens, pourtant accoutumés depuis des décennies au modèle de représentation et de gestion républicain. Qui plus est, la coexistence territoriale de métis, de Blancs et de 36 ethnies autochtones rend sa mise en oeuvre particulièrement complexe. Membre du Centre d'études juridiques et d'investigation sociale (CEJIS), Hernán Avila Montaña a accompagné les mouvements indigènes dans la conquête du droit à l'autonomie. Pour Le Courrier, le jeune sociologue dévoile les secrets de cette décentralisation pluriculturelle.

Qu'a apporté aux populations indigènes l'adoption en janvier de la nouvelle Constitution?

Hernán Avila: Beaucoup et pas grand-chose: le travail d'adaptation des lois ne fait encore que débiter. On estime qu'il y en a une centaine à réécrire. Reste que la reconnaissance constitutionnelle du droit à l'autonomie territoriale a clos un cycle. Après deux décennies de revendications autochtones, les communautés qui le désirent pourront désormais construire leurs propres institutions d'autogouvernement. Telle municipalité, par exemple, pourra se déclarer «autochtone» et instaurer des mécanismes politiques répondant aux désirs et aux coutumes des habitants. Un autre droit symboliquement important est la reconnaissance du droit à la représentation politique des peuples originaires. La future Assemblée nationale aura en effet un certain nombre de sièges collectivement garantis (huit, selon la loi électorale votée en avril, ndr).

L'autodétermination signifie-t-elle que chaque entité est totalement libre de choisir ses institutions?

Non. Une loi cadre sur les autonomies - toutes les autonomies, aussi départementales - doit encore être adoptée. Elle fixera un ensemble de règles communes. Contrairement à ce qui a été propagé, il ne s'agira pas de détruire le système de décentralisation actuel, basé sur la municipalité, mais de l'ouvrir à une réalité qu'il a eu tendance à rendre invisible. Avec l'autonomie indigène, les communautés n'auront plus l'obligation de se fondre individuellement dans les structures de la démocratie libérale pour exister.

Comment définir un territoire indigène?

C'est un espace occupé ancestralement par un ou plusieurs peuples, où ils exercent collectivement leurs droits territoriaux, leur production et leur reproduction culturelle. Une partie de ces espaces étaient déjà reconnus en tant que Territoire communautaire d'origine, TCO. D'autres sont en phase de consolidation.

Comment ces entités autonomes seront-elles constituées?

Les territoires mixtes seront appelés à se prononcer par les mécanismes de la démocratie directe. Cela peut concerner une ou plusieurs municipalités, voire un département, la Constitution le permet. On peut aussi imaginer que se constituent des autonomies indigènes trans-municipales, leur réalité ayant été niée par le découpage actuel. Je pense que beaucoup d'entités seront tentées de choisir le statut d'autonomie indigène, car il prévoit des compétences spécifiques, comme la propriété et l'exploitation exclusive des ressources naturelles renouvelables. La justice sera aussi administrée dans l'autonomie selon les règles communautaires.

Les non-indigènes vivant dans ces autonomies seront-ils soumis à la justice communautaire?

Les limites des juridictions ordinaire et traditionnelle font débat. L'exercice de la démocratie, lui, est davantage balisé: il est prévu que la minorité non-indigène dispose de droits spécifiques et de représentation propre.

Beaucoup de migrants gardent des liens avec leur communauté d'origine. Sont-ils pris en compte?

Faire un don

Pour des médias indépendants...

En faisant un don pour cet article, vous participez au maintien de notre indépendance.

Le Courrier n'a pas de capital, mais il a une richesse, ses lecteurs.

Si vous souhaitez faire un don en Euro, vous pouvez vous rendre sur notre page Dons.

Votre boîte à outils



Agrandissez le texte des sous articles

## Découvrez



Ces articles sont mis à disposition sous un contrat Creative Commons.

Oui. Par exemple dans le TCO de Monte Verde (Santa Cruz, est), il ne subsiste que trois ou quatre communautés. La majorité des indigènes qui ont lutté pour constituer cet espace territorial vivent à l'extérieur. Dans le cas du peuple Moxo (ou Moxeño), que j'ai accompagné et étudié, leur processus organisationnel a même été recréé depuis les villes par des gens qui avaient été contraints à la migration! La question qui se posera est: comment - et où - ces personnes à appartenances plurielles exerceront leurs droits politiques? On devra choisir entre le modèle libéral, qui conçoit ce droit individuellement, ou bien la vision indigène, qui refuse que l'individu domine le collectif?

A contrario, n'y a-t-il pas un risque que la majorité migrante impose ses choix à la minorité demeurée aux champs?

Le cas s'est présenté au sein de l'organisation sociale moxeña, qui a vécu un fort conflit en 1996 entre ses dirigeants installés à San Ignacio (Beni, nord) et leurs communautés d'origine. Au point qu'une cassure est intervenue. Les Moxeños de la ville ont finalement dû établir des liens avec d'autres communautés rurales pour préserver leur relation au territoire... La conclusion que j'en tire est la nécessité d'avoir un cadre démocratique suffisamment souple pour permettre de rendre compte des évolutions sociales.

Les communautés autonomes ne vont-elle pas se refermer sur elles-mêmes?

Non. La majorité des compétences de ces entités ne seront pas exclusives, mais à partager avec d'autres instances, nationales ou départementales. Simplement, les communautés seront dans une meilleure position qu'aujourd'hui pour entrer en relation avec l'Etat. I

article

## Décoloniser l'université

BPZ

**ENSEIGNEMENT** - La Bolivie vient d'inaugurer trois unis indigènes. L'avis de la coopérante Alessandra Bellini. Les trois premières universités indigènes de Bolivie (Unibol) sont prêtes à fonctionner. Warisata (nord-ouest), pour les Aymaras, Chimoré (centre) pour les Quechuas, et Kuruyuki (sud-est) pour les Guaranis doivent recevoir ces jours leurs premiers élèves à la recherche de savoirs traditionnels ou du moins imprégnés de leur culture originaire. Une évolution célébrée par Alessandra Bellini, enseignante de formation et coopérante suisse à Cochabamba auprès de Kawsay, un centre indépendant de recherche et d'enseignement spécialisé dans les cultures amérindiennes<sup>1</sup>. Soutenue par E-Changeur, la volontaire travaille auprès d'organisations indigènes depuis cinq ans, dont deux passés à l'université populaire Kawsay, qui dispense principalement des formations techniques et culturelles aux cadres du mouvement social. En dix ans d'existence, cette école itinérante a formé plus de 600 personnes, dont plusieurs occupent aujourd'hui de hautes fonctions politiques. Kawsay propose notamment des cours en pédagogie interculturelle et en droits des peuples autochtones. La production, avec des cursus techniques en écologie et travail communautaire, n'est cependant pas oubliée. Cette filière est d'ailleurs reconnue par l'Université San Simon de Cochabamba, relève Alessandra Bellini. Outre ses tâches d'enseignement, Kawsay répertorie les savoirs et patrimoines traditionnels auprès des communautés autochtones et tente de systématiser ces richesses. Le tableau serait réjouissant si les fonds ne commençaient à manquer après le retrait d'un important bailleur étranger. Et ce, au moment même où la culture indienne commence enfin à être reconnue. «Si l'on ne dépasse pas le stade des discours, il y aura des déceptions», prévient Mme Bellini. Parmi les dangers qui guettent l'édification d'une société pluriculturelle, la tentation du pragmatisme n'est pas le moindre: «L'Unibol, par exemple, se profile sur les savoirs pratiques, directement utiles au développement productif. Or, les cultures indigènes sont un tout, où la spiritualité, l'art et les formes de vie communautaires ont leur importance», relève, dubitative, Alessandra Bellini. Ces dimensions - et notamment le rapport qu'elles induisent à la nature - constituent le fond commun des cultures indigènes, et donnent par conséquent sens au concept même de l'Unibol. «Enseigner en langue originaire ne suffit pas», tranche-t-elle. Le risque étant que ces universités finissent par «devenir des écoles comme les autres». Cet écueil, Kawsay pense pouvoir contribuer à le prévenir. «Fort de dix ans d'expérience, nous nous sommes proposés pour former les enseignants de l'Unibol et attendons une réponse», indique la coopérante. Alessandra Bellini confie un autre sujet d'inquiétude. Dans un pays à la «longue tradition de centralisation sur La Paz», l'érection de trois seules universités indigènes - alors que cohabitent quelque 36 nations - risque d'être très mal ressentie. Or, pour Mme Bellini, la réussite de l'expérience bolivienne dépendra justement de la capacité à décentraliser et décoloniser les institutions, afin de renverser les schémas de domination culturelle qui ont fait l'histoire de ce pays. «La charge émotionnelle est si forte qu'elle empêche encore souvent de valoriser l'apport de l'autre. Mais nous sommes en chemin», conclut-elle. BPZ 1La coopérante présentera ses activités et la situation sociopolitique de la Bolivie cet après-midi dès 15 h à la Maison de quartier des Acacias (17, rte de Acacias) à Genève. Nourritures terrestres et spirituelles en suffisance. Note : 1La coopérante présentera ses activités et la situation sociopolitique de la Bolivie cet après-midi dès 15 h à la Maison de quartier des Acacias (17, rte de Acacias) à Genève. Nourritures terrestres et spirituelles en suffisance.

## Commentaires

Autodétermination indigène, du principe à la réalité | S'identifier ou créer un nouveau compte | 0 Commentaires

Affichage

Les commentaires appartiennent à leur auteur.  
Ils ne représentent pas forcément les opinions du Courrier.

### LE COURRIER

- » Présentation
- » L'équipe
- » Historique
- » Charte
- » Statuts NAC
- » Membres
- » Ass. lecteurs
- » Architrave
- » L'agenda
- » Contacts
- » Partenaires
- » Tarifs annonces

### LE COURRIER

- » Abonnez-vous!
- » Le coin des abonnés
- » Nouvelles du Courrier

